

d'information. Quant au personnel, il se compose de scientifiques et de techniciens oeuvrant dans toutes les branches se rapportant aux activités de la société.

Les clients peuvent se présenter à la société avec leur propre personnel pour réaliser leur programme d'essais. La société peut aussi effectuer ce travail pour le compte du client, tout comme elle peut lui offrir les services d'analyse, à même ses laboratoires, si le client n'a pas sa propre équipe d'analyses. Tout demeure confidentiel et les droits rattachés aux travaux de recherche appartiennent entièrement au client.

Les services fournis par la PHA dépendent des besoins du client, et peuvent comprendre une partie ou l'ensemble des éléments suivants: planification et conception expérimentales, études préliminaires en laboratoire, mise sur pied d'une usine-pilote, production de données analytiques complètes, production de quantités données d'un produit destinées à des marchés-tests, documentation détaillée sur les projets, et propositions concernant la mise en marché des produits. La société met également à la disposition du client, moyennant des frais de service mais sans exiger de mise de fonds, des installations d'une valeur de \$7 millions et les compétences professionnelles pertinentes. Elle offre également une occasion unique de donner une formation pratique au personnel chargé

des opérations et de l'analyse, et ce, dans tous les domaines importants du traitement des matières agricoles.

La centralisation des compétences et du matériel constitue un atout majeur pour ce qui est de la rapidité des opérations et des chances de succès.

Les installations et les services de la PHA sont aussi offerts aux clients qui ne sont pas membres de la société. Les industries canadiennes, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, les universités et les associations professionnelles peuvent devenir membres de la société moyennant une cotisation annuelle et des droits d'inscription modestes. L'adhésion donne droit à un certain nombre d'avantages, par exemple, l'accès au programme de recherche "maison" et au service de l'information, et la réduction des frais pour les projets commandés. Bien que l'adhésion comme telle soit limitée aux organisations canadiennes, aucune restriction géographique ne s'applique aux clients non membres.

L'expérience a, jusqu'ici, démontré que la PHA satisfait à un besoin réel des Canadiens, besoin qui s'accroîtra vraisemblablement si les coûts de l'énergie continuent de monter en flèche et la pression de la rentabilité industrielle de s'accroître.

L'évolution générale au cours des prochaines années amènera, à n'en pas douter, nombre de sociétés canadiennes

à examiner de très près les avantages qu'il y a à transformer "chez soi" les matières premières plutôt qu'à les exporter, compte tenu de la réduction des coûts de transport et de la valorisation du produit.

On peut également s'attendre à ce que les sociétés étrangères en partie tributaires des exportations canadiennes voient d'un bon oeil le fait qu'elles pourront se procurer à bon prix des matières premières transformées au Canada et importer des produits finis ou semi-finis.

D'une façon plus générale, la création et l'amélioration de techniques de transformation dans le domaine alimentaire peuvent aider grandement à combattre les effets qu'entraîne l'explosion démographique sur la situation mondiale de l'offre et de la demande dans le secteur alimentaire.

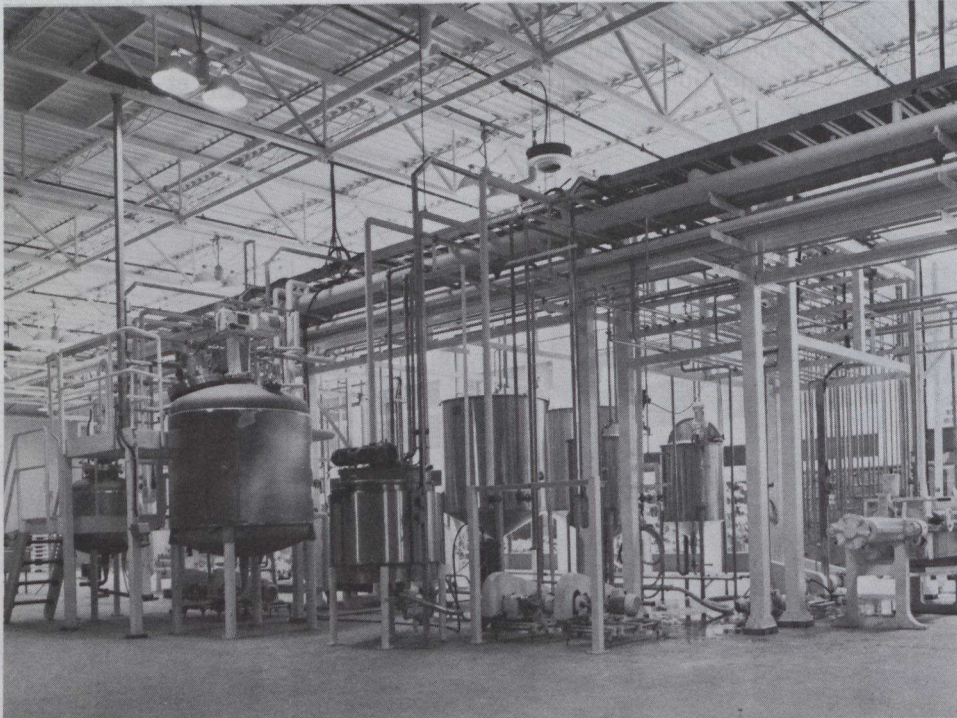
### Accord de gestion pour la protection du caribou des toundras

Le mois dernier a eu lieu la signature d'une première entente officielle sur la gestion contrôlée, par le gouvernement et par les autochtones, des hardes de caribous de Beverley et de Kaminuriak.

Les différents gouvernements et les collectivités qui s'intéressent aux hardes de caribous migrants des districts du Keewatin et du Mackenzie (Territoires-du-Nord-Ouest), du Nord de la Saskatchewan et du Manitoba étaient représentés à la signature de l'accord, à Winnipeg.

L'accord prévoit la création d'un conseil de gestion, composé de huit autochtones représentant, d'une part les Inuit et les Dénés du Keewatin, et, d'autre part, les Métis et les Indiens des Territoires-du-Nord-Ouest, du Manitoba et de la Saskatchewan, ainsi que de cinq représentants des autorités fédérales, provinciales et territoriales.

Le conseil coordonnera la gestion de ces hardes dans l'intérêt de leurs utilisateurs traditionnels et de leurs descendants installés dans les aires fréquentées par ces animaux, tout en protégeant cette ressource pour les autres Canadiens. Le conseil donnera son avis quant aux limites des prises à autoriser chaque année, ainsi qu'au nombre à allouer dans chacune des zones de compétence. Il pourrait aussi définir des critères pour la réglementation des méthodes de chasse, analyser et élaborer des projets de recherche, ainsi qu'étudier et surveiller l'habitat du caribou.



La PHA a pour but de favoriser la mise au point d'une technologie nouvelle ou améliorée pour la production d'ingrédients à partir de matières agricoles brutes. Elle fabrique aussi des produits finis tels que des aliments destinés aux hommes ou aux animaux.